

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 9 avril à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 29 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 3 avril 2018 s'est réuni le lundi 9 avril à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CALZAVARA Martine, SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, CARBONNET Serge, CARRERE-GALDIN Nicole, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoints, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, HOSPITAL Michel, CHRISTEN Roland, ANGELY Lydie, MARCHAND Jean-Pierre, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, CORREGES Jacqueline, BRETAGNE Karine, SPECOGNA Marilyn, BROUILLON Hervé, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, CILLIERES Charles, BORDERIE Sophie, CERUTI Michel, GAY Laurent, MANIER Bernard, Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VERDIER Alain, CAMPS Brigitte, MAURIN Patrick, MAHIEU Anne

Pouvoirs : de MAURIN Patrick à ANGELY Lydie, de CAMPS Brigitte à BRETAGNE Karine, de MAHIEU Anne à HOCQUELET Joël

C32

**Modification de la Maitrise d'Ouvrage relative à l'opération programmée d'amélioration
de l'habitat de renouvellement urbain (opah ru)
« habiter ma ville » à Marmande 2018-2023**

L'OPAH-RU « Habiter ma ville » 2013-2017 axée sur la requalification du centre-ville est arrivée à son terme fin 2017.

Ce dispositif a connu un réel succès :

- 104 logements réhabilités [57 de bailleurs et 47 de propriétaires occupants]; 35 façades rénovées,
- 2 millions € de subventions,
- 4,5 millions € TTC de travaux programmés et confiés à près de 80% à des entreprises du Val de Garonne.

L'OPAH-RU s'inscrit dans le projet de dynamisation du centre-ville mené par la commune : réaménagement et requalification de la place du marché, des rues République et Filhole et du boulevard Richard Cœur de Lion, restructuration immobilière sur les ilots du front de Garonne (ilot Terrasse du Château, ilot Laffiteau)...

Afin de poursuivre la dynamique initiée, la commune – maître d'ouvrage de la première opération –, l'Agglomération et l'Anah ont souhaité renouveler cette opération pour 5 nouvelles années, et se sont entendus sur les objectifs de l'OPAH-RU « Habiter ma ville II » 2018-2023.

Le projet a fait l'objet :

- D'une délibération de la commune de Marmande, le 11 décembre 2017 (D2017J03) : la commune réservant 310 960 € d'enveloppe d'aides aux travaux,
- D'une délibération de Val de Garonne Agglomération, le 11 janvier 2018 (D2018A18) : l'Agglomération réservant 420 450 € d'enveloppe d'aides aux travaux,
- D'un avis favorable de la Commission Locale de l'Habitat de l'Anah, le 14 décembre 2017 : l'ANAH pré-réserve 1 561 350 € d'enveloppe d'aides aux travaux.

Ces délibérations identifiaient la commune comme maître d'ouvrage de cette nouvelle opération – à l'instar de la première OPAH-RU.

Le 13 février 2018, la délégation locale de l'Anah nous informait que la DREAL Nouvelle Aquitaine – instance ultime de validation de ces opérations – ne donnerait un avis favorable à cette nouvelle opération qu'à la condition que le maître d'ouvrage de l'opération soit la collectivité portant la compétence « Habitat » (c.a.d Val de Garonne Agglomération).

Les démarches menées auprès des services de l'Etat pour infléchir cette position étant restées infructueuses, Val de Garonne agglomération doit se positionner quant à la prise de maîtrise d'ouvrage de l'OPAH-RU de Marmande.

D'un point de vue financier, le changement de maîtrise d'ouvrage n'implique pas de modification sur les enveloppes d'aides aux travaux mais pourrait entraîner la prise en charge par l'Agglomération du reste à charge :

- de l'animation de l'opération (ingénierie – communication – local) estimé à 70 100 € / 5 ans,
- ainsi que des études menées dans le cadre du volet « restructuration immobilière » estimées à 12 500 € / 5 ans.

Ces montants étaient initialement alloués à la commune.

Au regard du contexte, il est proposé que les deux collectivités se partagent par le biais d'une convention le montant de ce reste à charge qui représente au total 82 600 € / 5ans : soit 41 300 € / 5 ans et 8 260 € / an par collectivité.

La Ville et l'Agglomération doivent donc se positionner quant à ce changement de maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil municipal
Après en avoir délibéré

Décide	de confier à Val de Garonne Agglomération la maîtrise d'ouvrage de la nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH RU) « Habiter ma ville II » sur la période 2018-2023, et ce suite à la demande de la DREAL Nouvelle Aquitaine
Précise	qu'une convention sera signée avec la commune afin de préciser la répartition à part égale du reste à charge,
Confirme	la participation financière aux projets de travaux des propriétaires bailleurs et occupants telle que définie dans la délibération 2017J43 du 11 décembre 2017
Autorise	M. Le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 –
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Marmande le 10 avril 2018

Le Maire de Marmande

Daniel BENQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 16/04/2018
et de sa transmission au contrôle de légalité le 14/04/2018..

Le Maire de Marmande

Daniel BENQUET

